

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/03/2014

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23).

Mme Colette GRAILLAT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Installation du Conseil Municipal,**
- 2. Election du Maire,**
- 3. Fixation du nombre des adjoints,**
- 4. Elections des adjoints,**
- 5. Election des délégués dans les EPCI et organismes extérieurs,**
- 6. Questions diverses**

Points 1 à 4 : PV ci-annexé

- 5. Election des délégués dans les EPCI et organismes extérieurs :**

**Energie SDED, Syndicat départemental d'Energies de la Drôme
Désignation d'un électeur pour composer le Comité Syndical :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, reçu le 13/03/2014, le sollicitant pour désigner un électeur qui participera à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical d'Energie SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est comprise entre 2000 et 4999 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison d'un électeur par commune.

La commune comptant 2722 habitants et relevant du collège « C » et de la zone géographique « NORD » doit donc désigner un électeur qui participera à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger dans ce collège à laquelle appartient la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical :

Monsieur Alain VALLET, comme électeur pour représenter la commune de Mours-Saint-Eusèbe et participer à l'élection des délégués de la zone géographique à laquelle elle appartient, ayant obtenu la majorité des suffrages.

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

- **SID - Désignation d'un électeur pour composer le Comité Syndical :**

Monsieur le Maire rappelle les règles qui régissent la nomination des représentants dans les instances intercommunales et propose de passer au vote, conformément aux statuts.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret, conformément à la législation :

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
A DEDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	00
RESTE: pour le nombre des suffrages exprimés :	23

Ont obtenu :

ELECTION DU 1er DÉLÉGUÉ :

✓ **Monsieur SANDON Loïc** par vingt-trois voix (23) - élu,

ELECTION DU 2^{ème} DÉLÉGUÉ :

✓ **Monsieur CARLIN Patrick** par vingt-trois (23) - élu,

Monsieur le maire proclame :

SANDON Loïc et CARLIN Patrick élus et les déclare immédiatement installés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURE Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	